

# Les Marocaines interdites de conduire en Arabie Saoudite

*Les féministes disent non à un accord discriminatoire*

L'accord de reconnaissance mutuelle des permis de conduire entre le Maroc et l'Arabie Saoudite ne semble pas être du goût des féministes marocaines qui demandent son annulation. Et pour cause : sa nature discriminatoire qui interdit aux femmes marocaines de conduire en Arabie Saoudite.

Signé en marge des travaux du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur qui s'est déroulé en mars dernier à Marrakech, cet accord permet aux ressortissants marocains en Arabie Saoudite et aux Saoudiens résidant au Maroc d'utiliser les permis

de conduire de leurs pays respectifs. Ces ressortissants peuvent également obtenir un permis local dans leur pays de résidence.

Le hic, c'est que cet accord ne concerne que les hommes des deux pays puisque le Royaume wahhabite interdit aux femmes de conduire sur son territoire. L'Arabie Saoudite demeure le seul pays au monde où les femmes n'ont pas le droit de conduire, ou de se déplacer en voiture sans cornac.

Un état de fait qui risque de créer, selon les féministes marocaines, une situation discriminatoire d'autant que le Maroc est un pays signataire de la Convention onusienne sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Une convention qui définit la discrimination envers celles-ci comme

« toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine ».

Une convention qui oblige les Etats parties à prendre « toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes ». Ce qui im-

plique, entre autres, un changement des lois qui sont discriminatoires et l'introduction des dispositions et des mesures qui prennent en compte l'égalité des sexes.

L'annulation de l'accord marocosaoudien est-elle possible ? Pour Mohamed Tajeddine Houssaini, professeur de droit international, cette demande sera difficile à satisfaire pour deux raisons. D'abord, il s'agit d'une convention internationale entre deux pays souverains stipulant des engagements et le Maroc ne peut pas l'annuler d'un trait de plume.

En outre, le Royaume ne peut pas fâcher les Saoudiens vu le poids de ces derniers au niveau de l'un de ses pourvoyeurs de fonds, à savoir le Conseil de coopération du Golfe.

**Hassan Bentaleb**